

SEANCE PUBLIQUE  
du Lundi 20 Mai 2019  
à 18 h 00

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

2019-972

L'an deux mille dix-neuf et le vingt mai à 18 h 00, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni sis Salle polyvalente des Rosiers - Voutezac, sous la présidence de Monsieur Frédéric SOULIER Président.  
La convocation a été établie et affichée le Mardi 14 mai 2019.

### PRESENTS:

Monsieur Jean-Paul AVRIL, Monsieur Michel BERIL, Monsieur Hubert BOURNOL, Madame Laurence BOISARD, Monsieur Alain BOISSERIE, Madame Dominique BORDEROLLE, Madame Nadine BRUNERIE, Monsieur Marc CHATEL, Madame Sylvie CLAUX, Madame Anne COLASSON, Madame Martine CONTIE, Madame Christine CORCORAL, Madame Isabelle DAVID, Monsieur Jean-Claude DESCHAMPS, Madame Josette FARGETAS, Monsieur Bernard FARRUGIA, Madame Danielle FAUCON, Madame Corinne FERLAND, Monsieur Jean-Paul FRONTY, Monsieur Jean-Marie GALAUD, Monsieur Yves GARY, Monsieur Jacques GENESTE, Madame Marie-Catherine GOULMY, Madame Fatima JACINTO, Madame Marie-Josée JACQUET, Madame Martine JOUVE, Madame Françoise JUILLAT, Madame Shamira KASRI, Madame Sandrine LABROUSSE, Madame Marie-Christine LACOMBE, Madame Héléne LACROIX, Monsieur Cyril LALISSE, Monsieur Alain LAPACHERIE, Monsieur Yves LAPORTE, Monsieur Jean-Louis LASCAUX, Monsieur Régis LESCURE, Monsieur Bernard PIERREFITE, Madame Sylvie LORENZON, Monsieur Robert LOURADOUR, Monsieur Christian MANIERE, Monsieur Didier MARSALÉIX, Monsieur Jean-Louis MICHEL, Monsieur Philippe MOUZAC, Madame Dominique NOAILLETAS, Monsieur François PATIER, Monsieur Christophe PATIER, Monsieur Raymond PEYRAMAURE, Madame Nicole POULVEREL, Monsieur Christian PRADAYROL, Monsieur Stéphane RAYNAUD, Madame Josiane ROQUE, Monsieur Jean-Jacques SANS, Madame Sophie SEGUY, Monsieur Gérard SOLER, Monsieur Frédéric SOULIER, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Didier TRARIEUX, Monsieur Jean-Pierre TRONCHE, Monsieur Alain VACHER, Monsieur Jean-Pierre VERNAT (À partir de 18h25), Monsieur Philippe VIDAU, Madame Carine VOISIN, Monsieur Jean Claude YARDIN, Monsieur Alain ZIZARD

### ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE MANDAT DE VOTE :

<u>Mandants</u>	<u>Mandataires</u>	<u>Date Procuration</u>
Monsieur Alexandre BONNIE	Monsieur Frédéric SOULIER	20/05/2019
Madame Patricia BORDAS	Monsieur Jean-Louis LASCAUX	20/05/2019
Monsieur Jean-Marc COMAS	Monsieur Christian PRADAYROL	19/05/2019
Monsieur Philippe DELARUE	Madame Sophie SEGUY	20/05/2019
Madame Najat DELDOULI	Madame Carine VOISIN	20/05/2019
Madame Sabine DELORD	Monsieur Marc CHATEL	20/05/2019
Madame Dominique EYSSARTIER	Monsieur Jean-Pierre VERNAT	20/05/2019
Monsieur Frédéric FILIPPI	Madame Shamira KASRI	20/05/2019
Monsieur Daniel FISCHER	Monsieur Jean-Paul AVRIL	20/05/2019
Madame Sandrine MAURIN	Madame Valérie TAURISSON	17/05/2019
Madame Frédérique MEUNIER	Madame Sylvie CLAUX	20/05/2019
Monsieur André PAMBOUTZOGLOU	Madame Martine CONTIE	20/05/2019
Monsieur Franck PEYRET	Monsieur Jean-Pierre TRONCHE	20/05/2019
Madame Agnès-Lilith PITTMAN	Madame Marie-Christine LACOMBE	20/05/2019
Monsieur Guy ROQUES	Monsieur Jean-Paul FRONTY	20/05/2019
Monsieur Gilbert ROUHAUD	Monsieur Alain LAPACHERIE	20/05/2019
Monsieur Jean SANTOS	Madame Laurence BOISARD	17/05/2019
Monsieur Jean-Luc SOUQUIERES	Madame Martine JOUVE	15/05/2019

### ABSENTS EXCUSES N'AYANT PAS DONNE MANDAT DE VOTE:

Monsieur Jean-Pierre BERNARDIE, Monsieur Michel BIGEAT, Monsieur Jean-Marc BRUT, Monsieur Steve CLOG DACHARRY, Monsieur Jean-Philippe DELAGE, Monsieur Jean-Luc DUPUY, Monsieur Michel LESECQ, Madame Pierrette MOULENE, Monsieur Sébastien NEYRAT, Monsieur Jean-Pierre PESTOURIE, Monsieur Jean-Jacques POUYADOUX, Monsieur Henri SOULIER, Monsieur Philippe TILLET, Monsieur Jean-Pierre VERNAT (Jusqu'à 18h25)

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, Corinne FERLAND pour remplir les fonctions de secrétaire.

### OBJET DE LA DELIBERATION : ZONE DE L'ESCUDEUR SUD - COMMUNE DE DONZENAC : PROCEDURE DE CONCERTATION

RAPPORTEUR : Madame Isabelle DAVID, Conseillère communautaire déléguée



Accusé de réception en préfecture  
019-200043172-20190521-2019-972-DE  
Date de télétransmission : 23/05/2019  
Date de réception préfecture : 23/05/2019

Conformément aux articles L300-2 et R300-1 du Code de l'Urbanisme, modifiés par la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) doit engager une procédure de concertation en amont de la création de la ZAC de l'Escudier Sud. Elle doit définir les objectifs poursuivis et les modalités de celle-ci pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

L'objectif de la concertation est d'informer, durant toute la phase d'élaboration du projet, les habitants et les associations locales, qui peuvent donner leur avis sur ce projet d'aménagement.

Ses modalités sont définies comme suit :

- la tenue des éléments d'études mis à la disposition du public à la Direction du Développement Economique de la CABB, Immeuble Consulaire, avenue du Général LECLERC, 19100 BRIVE LA GAILLARDE, pour une consultation sur place ;
- la mise à la disposition du public d'un registre d'observations ;
- la mise en ligne des différentes étapes du projet sur le site de l'Agglo de Brive [www.agglodebrive.fr](http://www.agglodebrive.fr) ;
- l'affichage de la présente délibération dans les communes de la CABB.

### **Le conseil communautaire après en avoir délibéré**

DECIDE

**Article 1** : d'approuver les objectifs de la concertation.

**Article 2** : d'approuver les modalités de la concertation.

**Article 3** : d'autoriser le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
Le Président

  
Le Président  
**Frédéric SOULIER**



Accusé de réception en préfecture  
019-200043172-20190521-2019-972-DE  
Date de télétransmission : 23/05/2019  
Date de réception préfecture : 23/05/2019